



DOSSIER DE PRESSE
20 janvier 2023

MÉTROPOLE : UN BUDGET 2023 AMBITIEUX.

DES POLITIQUES VOLONTARISTES AU
SERVICE DES HABITANTS DANS LE
CADRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- INVESTISSEMENTS SOUTENUS
- AUTOFINANCEMENT STABLE
- ENDETTEMENT MAÎTRISÉ

MÉTROPOLE

GRAND LYON

SOMMAIRE

03.....ÉDITO

04.....CONTEXTE ÉCONOMIQUE

05.....CONTEXTE ÉCONOMIQUE SERVIR ENCORE MIEUX
LES HABITANTS

06.....LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

07.....LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT,
L'AUTOFINANCEMENT ET LA DETTE

09.....L'INVESTISSEMENT



Bruno Bernard
président de la Métropole
de Lyon

« La préparation et le vote du budget sont toujours des moments importants d'une collectivité comme

la Métropole de Lyon. Au-delà des chiffres, ils sont le reflet d'une volonté politique. La nôtre s'affiche une fois de plus avec la détermination et l'engagement que nous portons pour les habitants de notre territoire, en particulier les plus fragiles d'entre eux. Ce budget 2023 est ambitieux, résolu et s'inscrit dans la continuité de notre plan de mandat affirmé en 2020. Il permet de tracer un chemin visible et concret vers la transition écologique du territoire, en faveur de tous les métropolitains. Le montant d'investissement que nous votons cette année atteint un niveau élevé de 730 millions d'euros. Il traduit notre volonté d'amplifier notre action globale pour l'écologie et le bien-être des habitants du territoire. Dans cette perspective, nous renouvelons nos efforts en faveur des 59 communes du territoire avec un budget de 10 M€ qui les aidera pour accompagner leurs investissements dans leurs crèches, leurs écoles, leurs gymnases ou dans la rénovation thermique des bâtiments. Tous ces projets soutenus par la collectivité permettent de construire, pas à pas, une Métropole plus durable, plus solidaire, plus résiliente dans le respect de l'identité de chacun et la nécessaire complémentarité des politiques publiques. Ce montant d'investissement record ne diminue en rien notre capacité d'autofinancement qui reste supérieure à 300 M€, avec parallèlement une diminution de notre encours de dette. Ce budget 2023, au-delà de son sérieux, montre, une fois encore, qu'écologie et économie marchent d'un même pas pour offrir aux habitants, aux entreprises et à toutes celles et tous ceux qui composent cette métropole, les outils nécessaires à un développement maîtrisé, conforme à nos engagements en faveur de la transition énergétique et écologique. »



Bertrand Artigny
vice-président délégué aux
finances

« Ce budget 2023 s'est construit alors que nous traversons une triple crise :

crise climatique structurelle, crise géopolitique et crise économique conjoncturelle qui aggrave les besoins sociaux. L'inflation a atteint en moyenne 6% en 2022 et restera soutenue cette année alors que les taux d'intérêt s'affichent à la hausse, ce qui renchérit le poids de la dette et raréfie l'accès aux nouveaux crédits. Dans ce contexte, les perspectives d'activités sont moins favorables et augurent d'un net ralentissement de la croissance en 2023. En dépit de ces perspectives moroses, le budget que nous présentons reste ambitieux avec un fort volume d'investissement et prouve que notre territoire conserve sa dynamique. Cette année encore, nous l'avons conçu de façon transversale de telle sorte que l'ensemble des politiques menées par la collectivité soient en résonance les unes avec les autres. Cette façon de construire un budget affiche deux objectifs : réussir la transition écologique en harmonisant l'ensemble de nos politiques et développer la solidarité et la justice sociale vis-à-vis des publics les plus fragiles de notre territoire. Car il ne servirait à rien de se réjouir de la dynamique territoriale si elle ne profitait qu'à quelques-uns. »

CONTEXTE ÉCONOMIQUE



Depuis 2020, pas une année ne pourrait être considérée comme « normale » avec la crise liée au Covid puis la guerre en Ukraine. Aujourd'hui, la situation géopolitique est extrêmement tendue et ce climat délétère, incertain, lourd de menaces pèse sur l'activité économique dont on sait qu'elle est intimement liée à la confiance qu'ont les citoyens dans l'avenir. Cette confiance est aujourd'hui érodée par les conséquences des crises, notamment la hausse du prix des matières premières qui se traduit, pour tout un chacun, par une augmentation de la plupart des produits manufacturés, y compris les produits de première nécessité. Selon les estimations de la Banque de France, l'inflation en France a atteint les 6% en 2022. Pour combattre l'inflation, les banques centrales mènent des politiques plus restrictives qui entraînent, mécaniquement, une hausse des taux d'intérêt et donc une plus grande difficulté à contracter des prêts à des taux jusqu'alors très intéressants pour les particuliers comme pour les collectivités. Cette situation impacte évidemment l'économie. La Métropole a su y faire face en raison de sa bonne santé financière, d'une gestion de sa dette performante et du dynamisme de ses recettes liées à celui de son territoire. L'impact des hausses de prix sur les marchés contractés par la Métropole dans le cadre de sa politique ambitieuse d'investissement ou du fonctionnement de ses infrastructures s'en est trouvé limité. Pour autant, dans ce contexte, la construction du budget 2023 de la collectivité a nécessité une vigilance accrue, sur l'augmentation des dépenses contraintes pour faire face, notamment, aux besoins sociaux, comme sur la dette dont le poids est déjà plus coûteux.

SERVIR ENCORE MIEUX LES HABITANTS

En dépit du contexte évoqué ci-dessus, la Métropole de Lyon va continuer d'investir fortement en 2023, tout en conservant une capacité d'autofinancement plus que satisfaisante et en maîtrisant sa dette.

En 2023, les dépenses cumulées de fonctionnement et d'investissement pour l'ensemble des budgets se montent à 3 817,5 M€ avec un autofinancement situé autour de 300 M€. Il s'agit donc d'un budget ambitieux grâce à un territoire toujours aussi dynamique et des recettes qui le restent.

Les dépenses cumulées de fonctionnement et d'investissement qui s'élèvent à 3,8 milliards d'euros, en augmentation de 200 millions d'euros par rapport à 2022 montrent bien le dynamisme du territoire et la pertinence des politiques menées depuis 2 ans et demi. Quand on ajoute un montant d'autofinancement, certes en légère baisse – 304 M€ contre 327,6 M€ - mais qui ferait le bonheur de bien des collectivités, avec un endettement maîtrisé, force est de constater la très bonne santé financière

de la Métropole. Cela est d'ailleurs salué pour la troisième année consécutive par l'agence de notation Fitch qui attribue la note maximum possible pour une collectivité locale à la Métropole de Lyon. L'augmentation des dépenses de fonctionnement (2 792,7 M€ contre 2 611,9 M€ en 2022) qui se traduit par des services à la population améliorés afin de répondre encore mieux aux besoins des habitants du territoire. Cette augmentation est d'ailleurs compensée par une hausse des recettes, ce qui permet à la collectivité d'assurer ses missions alors qu'elle accueille plus d'habitants et développe ses infrastructures et services.

Le montant des investissements augmente de 25 M€ par rapport au budget 2022 avec un engagement de 730 M€ après les 705 M€ de l'an passé et les 610 M€ réalisés en 2021, un montant inédit pour un début de mandat. L'objectif reste d'apporter aux habitants du territoire les services qu'ils sont en droit d'attendre d'une collectivité comme la Métropole de Lyon en agissant au plus près de leurs besoins tout en s'inscrivant dans le cadre de la transition écologique.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 097 M€ en hausse de 159 M€ par rapport à 2022. Cette augmentation est liée au dynamisme des recettes fiscales, révélatrices de celui du territoire, et à l'évolution de l'inflation (recettes de TVA, péage du Boulevard Périphérique Nord (BPNL) mais aussi le montant des redevances d'occupation du domaine public. En dépit du contexte, le produit des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est estimé en hausse à un niveau élevé – 420 M€ contre 400 M€ au budget précédent – grâce à un fort volume de transactions et à l'augmentation des prix dans l'agglomération.

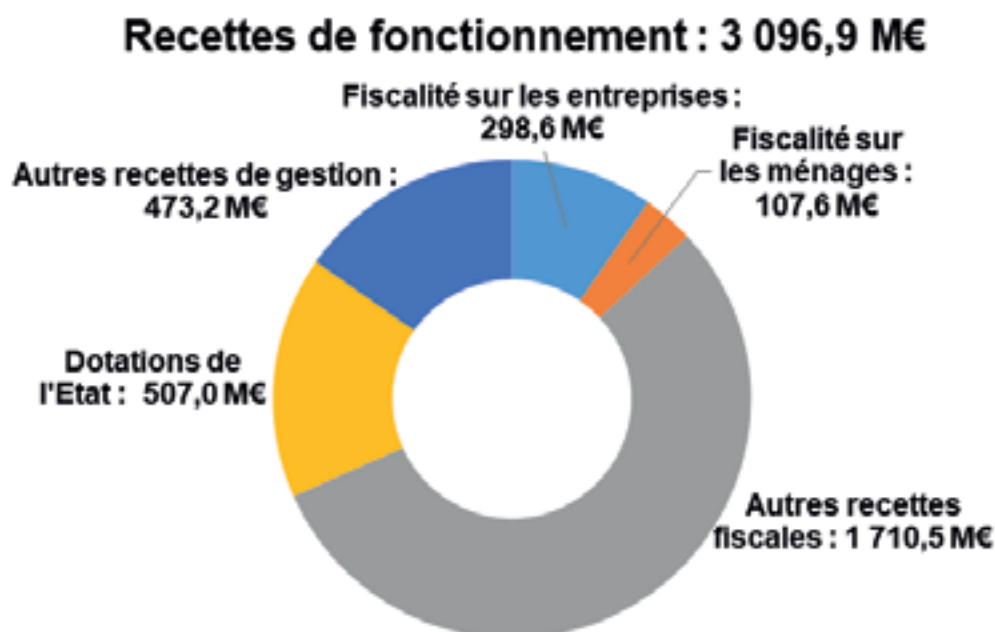
Le premier poste de recettes de fonctionnement est celui des recettes fiscales. Le budget 2023 les estime à 2 116,7 M€ en hausse de 96,1 M€ par rapport au budget 2022. Elles représentent un peu plus de 68% du total des recettes de fonctionnement. Elles prennent en compte les conséquences de la réforme fiscale introduite par la loi de finances

pour 2023 qui poursuit la suppression des impôts économiques pesant sur les entreprises : la contribution sur la valeur ajoutée payée par ces dernières est désormais supprimée au profit d'un transfert par l'État d'une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), diminuant, de fait, l'autonomie fiscale dont disposait jusqu'ici la Métropole, comme d'autres collectivités.

Les autres recettes de fonctionnement

Les dotations de l'Etat représentent 507 M€ en légère hausse par rapport à 2022 (493,1 M€).

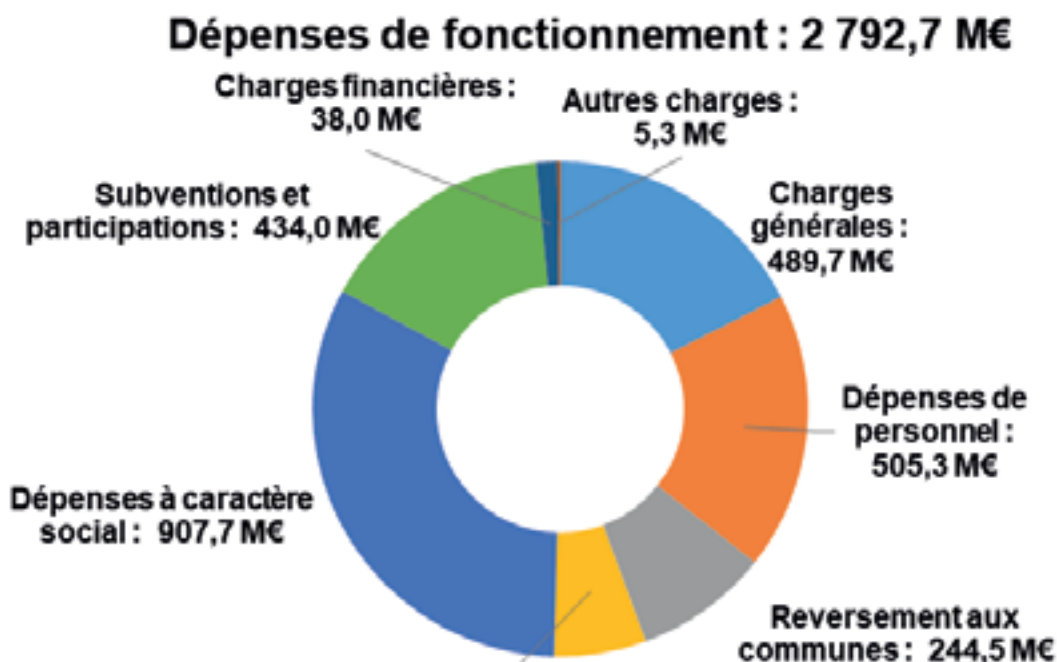
Les autres recettes de gestion se montent à 473,2 M€. Elles sont constituées des financements du Revenu de solidarité active (RSA), de celui de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), des diverses redevances pour concessions, des loyers et des produits des services et participations diverses.



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, L'AUTOFINANCEMENT ET LA DETTE

Les dépenses de fonctionnement du budget 2023 augmentent de 181 M€, une hausse de 6,98% qui traduit, en particulier, la politique métropolitaine en faveur des personnes les plus fragiles du territoire. La Métropole est engagée activement dans la réponse aux besoins sociaux amplifiés par la crise : accueil des publics précaires, rémunérations des secteurs sociaux et médicaux, insertion...). Cette hausse résulte aussi de l'impact de l'évolution des prix de l'énergie (+ 50 M€) sur les coûts de gestion des déchets et des eaux usées. Le tableau ci-dessous montre clairement que les dépenses à caractère social sont, et de loin, le poste le plus élevé des dépenses de fonctionnement.

Ces politiques sociales intègrent d'ailleurs les revalorisations salariales des personnels sociaux et médicaux-sociaux, l'expérimentation de nouveaux dispositifs d'accueil et l'amélioration des conditions d'hébergement. Par ailleurs, les subventions en soutien à la mobilité (AOMTL) et aux collèges contribuent également à l'augmentation des dépenses de fonctionnement tout comme les charges générales (3e poste de dépenses) qui enregistrent les révisions des prix de l'énergie et des matières premières.





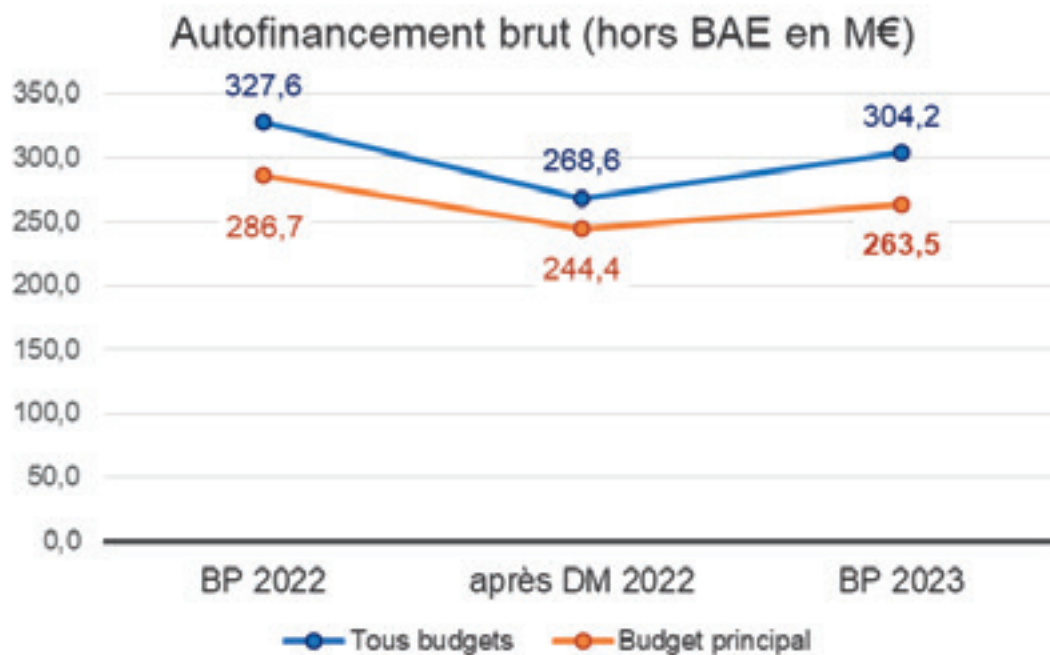
La capacité d'autofinancement de la Métropole

Avec 304,2 M€, l'autofinancement consolidé de la Métropole diminue légèrement entre 2022 et 2023 mais reste très élevé pour la collectivité et supérieur à 300 M€ signe de la bonne gestion et de la maîtrise des finances de la collectivité.

La dette

Quant à l'endettement, il reste parfaitement maîtrisé. Au 1er janvier 2023, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2022, le montant total de l'encours total brut à long terme du budget principal atteindrait 1 670,6 M€, en baisse par rapport à 2022). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 1,98 %, tous budgets (1,43% en 2022).

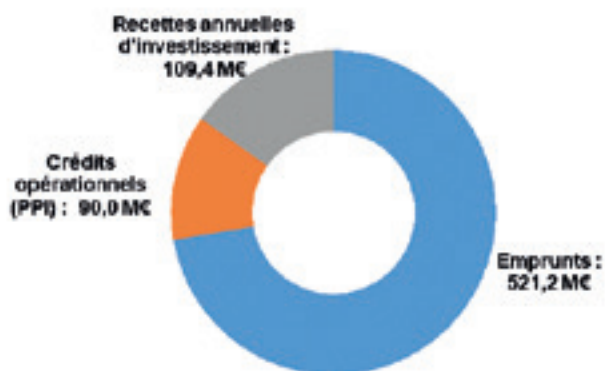
Au 1er janvier 2023, la capacité de désendettement de la Métropole s'établit à **5 ans et 5 mois**.



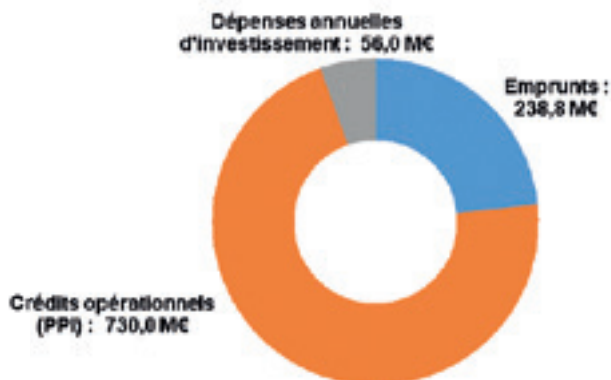
L'INVESTISSEMENT

Avec un montant d'investissement de 730 M€, la Métropole de Lyon démontre sa capacité à répondre toujours mieux aux besoins de ses habitants, et ce, en dépit d'un contexte difficile lié aux crises. La mise en œuvre de nouvelles priorités de politiques publiques se traduit donc par une augmentation de 25 M€ de l'investissement opérationnel par rapport aux crédits inscrits en 2022.

Recettes d'investissement : 720,6 M€



Dépenses d'investissement : 1 024,8 M€

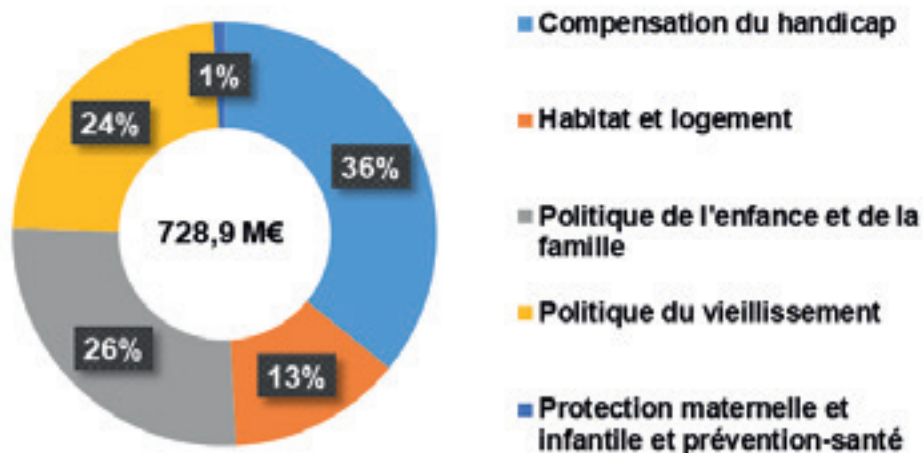


L'étendue des actions métropolitaines en 2023

<i>En M€</i>	Dépenses	Recette
Solidarités et habitat	728,9	155,8
Économie, insertion, éducation, culture, sport	522,9	160,6
Aménagement du territoire	300,5	46,1
Environnement	475,7	172,8
Mobilité	341,4	92,4
Projets futurs à individualiser	184,9	30,0
Ressources	1 263,3	3 159,8
	3 817,5	3 817,5

Le budget global (investissement et fonctionnement) consacré aux politiques de solidarité et d'habitat s'élève à 728,9 M€ réparties comme suit dans le tableau ci-dessous

Dépenses réelles tous budgets - BP 2023



La Métropole contribue à assurer une prise en charge adaptée et de qualité pour les personnes dépendantes ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueillies en établissements. Elle accompagne les personnes en situation de handicap et partage avec l'État la responsabilité de la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Les crédits de fonctionnement liés à la politique de **compensation du handicap** atteignent 257,9 M€ (235,7 M€ au BP 2022) en dépenses et 42,7 M€ en recettes (39,3 M€ en 2022).

Les aides sociales à l'hébergement en établissement sont évaluées à 157,7 M€ (146,7 M€ au BP 2022) pour 4 585 bénéficiaires (4 473 en 2022). Les principales évolutions proviennent de la mise en œuvre de mesures réglementaires telles que le Ségur de la santé (5,8 M€) et des revalorisations salariales pour les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux. Ce budget prévoit également une aide exceptionnelle aux établissements visant à ne pas faire supporter aux résidents les hausses des prix de l'énergie et de l'alimentation (1,2 M€). Les contributions des personnes hébergées sont estimées à 22 M€ (21,6 M€ en 2022).

Les aides au maintien et à l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap représentent 88,9 M€ (79,4 M€ en 2022), dont 67,5 M€ pour la prestation de compensation du handicap (PCH) (60,2 M€ en 2022). Ce budget intègre la PCH pour les personnes atteintes d'un handicap psychique, cognitif et mental, nouveau droit fixé par décret n°2022-570 du 19 avril 2022 et la PCH parentalité applicable depuis le 1er janvier 2021 évaluée à 3,1 M€ (1,5 M€ en 2022) sur la base de 294 bénéficiaires (144 en 2022).

Le transport des élèves en situation de handicap est estimé à 8,7 M€ (7,4 M€ en 2022) sur la base de 1 011 élèves pris en charge à la rentrée 2022/2023 (910 en 2021/2022).

En dépenses de fonctionnement, 169,9 M€ (166,2 M€ au BP 2022) sont alloués à l'ensemble de la politique du vieillissement, dont 119,9 M€ pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Ce budget prévoit **une aide exceptionnelle de 2,8 M€ aux établissements pour ne pas faire supporter aux résidents les hausses des prix de l'énergie et de l'alimentation.**

Les dépenses d'APA en établissements sont estimées à 52,9 M€ (52,6 M€ au BP 2022) sur la base d'une stabilité du nombre de bénéficiaires (10 252 en 2023 contre 10 345 en 2022).

La politique de **l'enfance et de la famille** est une compétence partagée entre la Métropole et l'État. Les bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sont les mineurs (dont les mineurs non accompagnés), les jeunes majeurs et les mères isolées avec enfant(s) de moins de 3 ans. La Métropole est également en charge de l'évaluation des demandes d'agrément en vue d'adoption.

Les dépenses de fonctionnement de cette politique atteignent 190,8 M€ (161,6 M€ en 2022), dont 162,2 M€ (144 M€ en 2022) concernent les frais de séjours et d'hébergement.





collège Gilbert Chabroux à Villeurbanne

Parallèlement, près de 81 M€ d'investissement sont prévus en soutien aux politiques de l'habitat, notamment en direction du logement social via les dispositifs d'aides à la pierre mais également en direction des établissements accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap ainsi que pour l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF).

En matière d'éducation, la Métropole a en charge 119 collèges (82 publics et 37 privés) pour plus de 70 300 collégiens.

44,4 M€ (36,7 M€ en 2022) sont alloués aux dépenses de fonctionnement, dont 31 M€ pour les dotations des collèges versées aux établissements publics et privés (23,6 M€ au BP 2022). Cette forte augmentation est principalement liée aux coûts de l'énergie et des denrées ainsi qu'à l'ouverture du collège Gilbert Chabroux à Villeurbanne en 2022.

Les autres dépenses concernent les soutiens aux activités éducatives et sportives (4,3 M€), dont 0,2 M€ pour la mise en œuvre du nouveau dispositif « Collège éco-citoyen ».

L'entretien et le nettoyage des collèges nécessitent 4,4 M€ (3,9 M€ en 2022) et les différents postes de restauration scolaire 4,2 M€. 1 M€ est prévu pour les locations de bâtiments modulaires, en lien avec les travaux de restructurations.

44 M€ sont prévus en investissement pour le gros entretien, les rénovations et constructions des établissements comme les collèges Alain à Saint-Fons, Malfroy à Grigny ou Jean de Tournes à Fontaine-sur-Saône.

En matière de politique culturelle, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 39,6 M€.

La contribution au **Musée des Confluences** reste stable à 14,4 M€. Les crédits du **Musée Lugdunum** représentent 1 M€ en dépenses (hors masse salariale) et 0,6 M€ en recettes.

Les subventions aux équipements culturels de rayonnement national et international sont reconduites à hauteur de 5,1 M€.

Les soutiens aux événements culturels du territoire tels que **les Nuits de Fourvière, la Biennale de la danse et les festivals Lumière, Karavel, Grame mobilisent 7,2 M€.**

6,5 M€ sont consacrés à la mise en œuvre des orientations du nouveau schéma des enseignements artistiques 2023-2027 approuvé en Conseil métropolitain du 12 décembre 2022. Cette enveloppe regroupe les participations au **Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, à l'École Nationale de Musique de**

Villeurbanne, aux écoles municipales ou associatives ainsi que les soutiens à la CinéFabrique et aux classes CHAM (classe à horaires aménagés).

5,1 M€ de crédits d'investissement financent les travaux et l'entretien des sites culturels du territoire tels que le musée Lugdunum ou la rénovation de la statue de Louis XIV sur la place Bellecour.

Les crédits liés au développement économique de la Métropole s'établissent à 43,9 M€ en fonctionnement et 21,2 M€ en investissement.

5 M€ sont dédiés au projet du nouveau site des activités de **I'ANSES** (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et de **I'ANSM** (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) au sein du Biodistrict Lyon-Gerland.

4,4 M€ financent la requalification des parcs et zones industrielles (RPZI) et 2,9 M€ les travaux d'aménagement du Biodistrict à Lyon-Gerland.

2,5 M€ concourent au fonds d'amorçage industriel métropolitain pour l'accompagnement des jeunes entreprises du territoire porteuses d'un projet social et/ou environnemental.

2 M€ soutiennent l'implantation du centre de formation de l'OMS.

L'achèvement des travaux de la relocalisation du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) mobilise 1 M€ en dépenses avec une participation à hauteur de 5 M€ attendue de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. 1 M€ est consacré aux études et travaux nécessaires au projet directeur Vallée de la Chimie.



La politique **cohésion territoriale** (dont la politique de la ville) nécessite 16,2 M€ en dépenses (13,8 M€ en 2022). Les recettes s'élèvent à 7,1 M€ (3,3 M€ en 2022), dont 5,4 M€ concernent des cessions foncières.

Les opérations d'aménagement en régie directe nécessitent 10,6 M€. 5,4 M€ financent le démarrage des travaux sur le **réseau de chauffage urbain** et les premières acquisitions foncières de la zone d'aménagement concerté (**ZAC Mermoz sud à Lyon (8e)**). 1,2 M€ concerne les études et acquisitions foncières de la **ZAC Marché Monmousseau Balme à Vénissieux**.

29,3 M€ de crédits d'investissement financent notamment des opérations de ZAC (zones d'aménagement concerté) comme la ZAC du triangle à Saint-Priest ou la ZAC Saint Jean sud à Villeurbanne.

La politique de **développement urbain** de la Métropole soutient la production de logements abordables, améliore la qualité urbaine et environnementale des quartiers et des communes, offre des espaces publics apaisés, végétalisés, partagés, et contribue au développement de l'économie circulaire, locale et des pôles entrepreneuriaux. En fonctionnement, les dépenses représentent 14 M€.


Les opérations d'urbanisme en régie directe mobilisent 7,4 M€, dont 3,1 M€ pour la maîtrise d'œuvre des espaces publics de la ZAC Vallon des hôpitaux à Saint Genis Laval et 1,4 M€ pour les acquisitions foncières du projet urbain partenarial (PUP) esplanade de la poste à Dardilly.

La subvention à l'Agence d'urbanisme est reconduite pour **3,5 M€**.

Parmi les projets financés dans le cadre du budget 2023 :

- Poursuite de l'aménagement des **Rives de Saône** à hauteur de 4,7 M€
- Requalification de la route de **Paris à Charbonnières les Bains** - Tassin la Demi-Lune intégrant notamment la Voie Lyonnaise n°8 (3,2 M€),
- Le **chemin de Crépieux à Caluire et Cuire** (2,4 M€),
- Réfection des **trémies de Lyon-Perrache** (2 M€),
- Actions en faveur des **modes actifs et de la végétalisation** (2 M€),
- **L'axe trame verte et bleue pour la végétalisation des rues** (1,5 M€) et le plan nature canopée (1,1 M€)





Les investissements consacrés au développement urbain atteignent 56,4 M€ en dépenses et 8,8 M€ en recettes dont 6,2 M€ de participations des constructeurs.

Les principaux projets :

- 14,5 M€ sont mobilisés pour la ZAC Part-Dieu.
- 12 M€ concernent les équipements publics des projets urbains partenariaux (PUP) en particulier sur les sites Duvivier (2,6 M€), Saint Vincent de Paul (2,4 M€), Patay (1,5 M€) et Ginkgo (0,8 M€) à Lyon, Liberté-Faÿs à Villeurbanne (1,4 M€).

De nombreux autres projets de développement urbain se poursuivent parmi lesquels la **ZAC de La Saulaie à Oullins et La Mulatière** (2,7 M€), la requalification de **l'îlot Oussekiné à Givors** (2,3 M€), l'aménagement du **quartier des Marronniers à Fontaines sur Saône** (1,4 M€), la requalification du **boulevard Yves Farge à Vénissieux et Saint Fons** amorçant les travaux de la Voie Lyonnaise n°7 (1,2 M€).

En matière de mobilité, une seule politique publique regroupe les transports urbains, l'aménagement et l'entretien de la voirie métropolitaine, les ouvrages d'art et les tunnels, la signalisation, l'entretien et la maintenance des feux ainsi que la gestion des parcs de stationnement. L'ensemble de cette politique représente 233,8 M€ en dépenses et 82,9 M€ en recettes. Ces montants se répartissent ainsi :

172 M€ pour les transports urbains dont 162,6 M€ pour Sytral Mobilités

1,6 M€ pour le développement des déplacements piétons et vélos (1,2 M€ pour l'ouverture du service freevélo'v à tous les étudiants

4 M€ pour l'élaboration et les études des schémas territoriaux du Plan mobilités

43,4 M€ sont consacrés à l'aménagement, l'entretien et l'accessibilité des voiries métropolitaines

4,5 M€ en soutien aux déplacements alternatifs dont 3,5 M€ pour le marché Vélo'v et 1 M€ pour l'ouverture de nouvelles lignes de covoiturage

16 M€ pour l'entretien des ouvrages d'art et des tunnels

Parmi les principaux projets de mobilité financés pour un montant total de 83,6 M€ :

- réseau des Voies lyonnaises (28,6 M€),
- plan piéton (2,1 M€),
- mise en œuvre du plan de stationnement sécurisé des vélos (1,9 M€)
- aide à l'achat de vélos (1,5 M€)
- dispositif freevelo'v (1 M€).
- 4,4 M€ pour le contrat de partenariat public-privé du BPNL.

- 2,3 M€ pour la rénovation et la sécurisation du système d'information des tunnels et voies rapides.

- 1,5 M€ permet l'optimisation des éclairages des voies rapides

- 1 M€ pour la sécurisation du tunnel du boulevard des Tchécoslovaques.

- Les principaux travaux de réparation des ponts concernent le pont Bonaparte à Lyon (2e-5e) (1,7 M€) et les ponts de Vernaison et Paul Bocuse à Collonges au Mont d'Or, de l'Île Barbe à Caluire et de l'Université à Lyon (2e) pour 1,2 M€.

L'accompagnement des projets du SYTRAL (prolongement de la ligne B du métro, futur parking relais à Saint Genis Laval, place Anatole France à Oullins (10,4 M€), prolongement de la ligne de tramway T6 (5,9 M€) représente un poste de dépenses important au sein de la politique mobilité. La Métropole perçoit en retour 2,3 M€ de recettes du SYTRAL et des Hospices Civils de Lyon.

2,1 M€ financent la réhabilitation du centre d'échanges multimodal de Lyon-Perrache (CELP).

Cette année 2023 devrait marquer la fin des travaux d'aménagement du parking de la gare à Sathonay Camp-Rillieux la Pape (1,2 M€).

La requalification du secteur du quai Perrache de la M6-M7 nécessite 1,7 M€.

1,7 M€ pour les études et diagnostics pour le projet de requalification de la rive droite du Rhône à Lyon.

Le projet d'aménagement sur le secteur du carrefour de la Boutasse à Bron se poursuit pour 1,2 M€.

À Tassin la Demi-Lune, les travaux de sécurisation des cheminements piétons sur le chemin de l'Aigas se terminent (1,1 M€).

La gestion et le recyclage des déchets sont une compétence essentielle de la Métropole.

Les dépenses relatives au « **cycle des déchets** » représentent **116,6 M€** (95,7 M€ en 2022). Un montant en hausse par rapport à 2022 (95,7 M€) qui vise à déployer des solutions adaptées aux usagers pour réduire et trier les déchets, les accompagner dans le changement de pratiques et faire des déchets des ressources durables.

Les recettes (produits de vente, recettes partenariales) progressent chaque année et sont estimées à 54,3 M€ (37,2 M€ au BP 2022).

Les dépenses de collecte s'élèvent à **44,5 M€** (36,4 M€ au BP 2022). Une forte hausse de 8,1 M€ liée à la révision des prix des marchés de collecte, des coûts énergétiques et aux volumes croissants des déchets collectés (pour un montant de 29,9 M€ pour la collecte en porte à porte). La collecte en silos mobilise 4,6 M€ (3,2 M€ en 2022) y compris la gestion informatique des points d'apport volontaire des déchets alimentaires et **des bornes à compost dont le nombre augmente sur le territoire.**

Les dépenses de traitement des déchets atteignent 51,2 M€ (41 M€ au BP 2022), dont 19,9 M€ pour l'exploitation des déchetteries et 28 M€ pour les usines d'incinération. Elles intègrent l'augmentation continue de la taxe générale sur les activités polluantes et la hausse des prix des énergies qui participe par ailleurs au dynamisme de nos recettes estimées à 3,6 M€ (3,3 M€ au BP 2022) pour l'exploitation des déchetteries et à **32,4 M€ (19,6 M€ au BP 2022) pour les usines d'incinération.**

Le tri des déchets représente 14,4 M€ en dépenses (12,4 M€ au BP 2022) et **18,4 M€ en recettes** (14 M€ au BP 2022).

Ces évolutions sont liées au traitement des déchets alimentaires, à l'augmentation des tonnages et des prix de revente de matériaux.

Les actions de prévention et de sensibilisation au tri mobilisent 6,5 M€ (5,9 M€ au BP 2022).

20,1 M€ de crédits d'investissement financent l'entretien et les travaux des usines d'incinération, l'acquisition de matériel de collecte ou la mise en place du tri à la source des bio-déchets.

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation, la restauration et la mise en valeur de ces espaces pour favoriser la biodiversité et l'agriculture agro-écologique de proximité.

Les dépenses représentent 9,6 M€ (9 M€ en 2022) et les recettes 0,1 M€.





L'entretien et le développement de la trame verte et bleue mobilisent 4,6 M€, dont 2,5 M€ de participation au Syndicat mixte pour l'aménagement du Grand parc de Miribel Jonage, 0,5 M€ pour le Syndicat des Monts d'or et 0,4 M€ pour le Syndicat mixte du Rhône des îles et des Lônes. Les mesures de restauration écologique requièrent 1,2 M€, dont 0,7 M€ pour les mesures compensatoires avec notamment le lancement du plan de sauvegarde en faveur de la protection des hirondelles et des martinets.

Les actions en faveur de la nature et la biodiversité s'élèvent à 2,5 M€, dont 1,3 M€ pour l'entretien des parcs (Parilly, Lacroix-Laval et parc technologique de Saint Priest). 0,5 M€ finance le plan nature pour la végétalisation des espaces collectifs privés, le marathon de la biodiversité, le plan pollinisateur et les corridors écologiques.

9 M€ de crédits d'investissement financent le gros entretien des haltes fluviales ou des parcs et jardins.

Concernant le cycle de l'eau, la collectivité est garante de la production et de la distribution d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques.

Les dépenses représentent 59,5 M€, dont 53,3 M€ pour la gestion des eaux usées.

Les dépenses d'entretien des stations d'épuration (STEP) s'élèvent à **41,2 M€ (29,6 M€ en 2022)**. Cette évolution

s'explique par des travaux urgents de mise en conformité (3,5 M€) de la station de Saint Fons et les hausses des prix de l'énergie et des matières premières.

L'entretien et la maintenance des réseaux d'assainissement mobilisent 5,2 M€.

Les recettes d'exploitation sont estimées à 105,0 M€ (94,3 M€ en 2022) dont 83,7 M€ de produits de la redevance d'assainissement. Les produits d'activité des STEP représentent 10,1 M€.

Hors masse salariale, les dépenses relatives à la gestion du patrimoine des milieux aquatiques et à la protection contre les inondations (GEMAPI) s'établissent à 2 M€.

Les autres dépenses se rapportent aux actions de solidarité internationale pour 2,9 M€ et à l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales pour 1,3 M€.

En investissement, 32,5 M€ financent les interventions sur le réseau d'assainissement et les projets de réhabilitation et sécurisation des stations d'épuration de Pierre-Bénite et Saint-Germain-au-Mont d'Or.

Les budgets de fonctionnement de l'institution

Le principal poste de dépenses est celui de la masse salariale qui atteint 505,3 M€ (477,8 M] en 2022. Cette augmentation est due aux évolutions réglementaires, le Ségur de la Santé en particulier, le

report en année pleine des revalorisations salariales indiciaires et l'augmentation des rémunérations des catégories B et C décidées l'an passé. Cette augmentation résulte aussi de la mise en œuvre des mesures issues de l'agenda social qui permettent à la Métropole de conserver une forte attractivité pour les meilleurs talents.

En matière de gestion financière, les dépenses de fonctionnement représentent 380,5 M€, elles concernant principalement les versements aux communes pour un montant de 244,5 M€.

Les charges financières sont évaluées à 37,3 M€ (29 M€ en 2022). Au 1er janvier 2023, le taux moyen de la dette est estimé à 1,98 % contre 1,43 % au 1er janvier 2022.

Il est important de noter que La structure des recettes fiscales est modifiée par la suppression de la CVAE entérinée en loi de finances pour 2023. **La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nationale devient la première recette de la Métropole (804,9 M€).**

Les dépenses d'investissement (37,3 M€) concernent la mise aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public, les acquisitions de matériels informatiques ou de véhicules propres et l'entretien des bâtiments.



CONTACTS PRESSE

Métropole de Lyon

Régis Guillet

06 98 51 59 94

rguillet@grandlyon.com

MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

grandlyon.com

Photographie : Thierry Fournier - Métropole de Lyon / Alpaca Productions / Julien Roche / Laurence Danière



imprimé sur papier recyclé

MÉTROPOLE

GRAND LYON